



# GIREPS

GRUPE INTERUNIVERSITAIRE ET INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE  
SUR L'EMPLOI, LA PAUVRETÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

---

## Enjeux sociopolitiques sur le Revenu minimum garanti (RMG)

---

*Par Félix Lalonde,  
Étudiant à la maîtrise en sociologie  
Université de Montréal  
felix.lalonde.2@umontreal.ca*

Le revenu minimum garanti intéresse de nombreux chercheur-ses depuis le début du vingtième siècle. Depuis quelques années, celui-ci effectue un retour à l'avant-plan de l'actualité. Dans le cadre de ce qu'on pourrait qualifier d'une « troisième vague » d'engouement autour de cette mesure, des expérimentations, qualifiées de « projets-pilotes », ont été lancées en Finlande et en Ontario notamment. Au Québec, non seulement l'actuel ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale François Blais a publié un ouvrage sur ce thème <sup>1</sup>, mais le gouvernement a aussi abordé directement le RMG — et sa possible mise en œuvre — lors de son « Forum des idées pour le

Québec »<sup>2</sup>. C'est dans ce contexte que le GIREPS a décidé d'organiser un séminaire portant sur le RMG en février 2017. Cet atelier de réflexion était organisé autour de deux présentations, qui ont été suivies d'une période de discussions. Ce sont Pierre-Antoine Harvey, économiste à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et Serge Petitclerc du Collectif pour un Québec sans pauvreté qui ont ouvert l'activité en proposant des pistes de réflexion pour mieux appréhender cette éventuelle mesure dans un contexte où celle-ci peut prendre diverses orientations en fonction l'idéologie politique de ses instigateurs.

---

<sup>1</sup> Voir Blais, F. (2001) Un revenu garanti pour tous : Introduction aux principes d'allocation universelle, Boréal : Québec. 211 p.

<sup>2</sup> Pour un compte-rendu de ce forum, voir la note sociopolitique rédigée par Marie-Pierre Boucher et

publiée sur le site du GIREPS. En ligne :

<http://www.gireps.org/wp-content/uploads/2016/11/Notesociopolitiqueno6.pdf>

La première présentation, menée par Pierre-Antoine Harvey, a d'emblée proposé une série de questions afin de cadrer et de situer les enjeux sociopolitiques d'une mesure de type RMG : « Quels sont les objectifs derrière les propositions de RMG? Comment nos programmes actuels de soutien du revenu fonctionnent-ils; se rapprochent-ils d'une forme de RMG et pourraient-ils être améliorés par une réforme allant dans ce sens? Quels sont les critères minimaux qui pourraient rendre un projet de RMG acceptable? » Tout en considérant ces questions, il faut par ailleurs comprendre qu'un « véritable » RMG doit selon lui reposer sur trois piliers : celui-ci se doit d'être « individuel », « universel » et « inconditionnel ». Autrement dit, un réel RMG doit être versé à chacun-e, sans égard au type de ménage ou au statut et sans avoir besoin de prouver ou de « gagner » son droit à la prestation.

L'économiste a par ailleurs évoqué deux scénarios possibles d'application du RMG : l'allocation universelle ou l'impôt négatif. Selon lui, le résultat est « techniquement » le même, mais le mode retenu pose un problème de perception qui devient rapidement un enjeu politique. Dans le premier cas, chacun-e reçoit le même montant, puis le système fiscal s'occupe d'imposer les contribuables selon leur niveau de revenu. Dans le deuxième cas, soit l'impôt négatif, le montant reçu diminue en fonction de la déclaration de revenus du ou de la contribuable. Harvey a par ailleurs insisté sur le fait que les objectifs du RMG peuvent avoir différentes orientations en fonction de l'idéologie politique prônée par les gouvernements qui décident de son instauration. Ainsi, conforme au programme du gouvernement libéral en place, Harvey estime que les objectifs « de droite » sont d'abord de créer des emplois dans les secteurs où le niveau de revenu est trop faible (et le RMG viendrait donc pallier ce besoin), ensuite, le plus important, serait d'éliminer les aides financières et réduire les services sociaux pour les remplacer par le RMG. Les objectifs « de gauche » et progressistes sont : la reconnaissance sociale des activités non marchandes, l'élimination de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de la stigmatisation et enfin, la démarchandisation du travail, c'est-à-dire,

l'accès des travailleurs-euses à un rapport de force favorable qui pourrait se traduire par le refus de mauvaises conditions d'emploi, voire même le refus du travail tout court.

Quelques craintes quant aux dérives possibles de cette mesure méritent cependant d'être signalées. D'abord, on redoute que le RMG conduise les femmes à regagner la sphère domestique, le revenu garanti pouvant devenir une alternative intéressante pour celles qui ont un faible revenu d'emploi. Ensuite, une baisse de la rémunération dans les secteurs d'emploi à forte concurrence ainsi qu'une diminution du niveau de salaire minimum pourrait découler de l'implantation du RMG. Enfin, si l'on s'inscrit dans une logique « croissanciste » et « affairiste », il est également possible de craindre un désintéressement au travail et une dévalorisation de l'entrepreneuriat.

Selon Harvey, le RMG s'inscrit dans le cadre d'une politique sociale plus large et pourrait permettre d'harmoniser et d'unifier diverses mesures telles que les crédits d'impôt, l'assurance sociale, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse ou encore les allocations familiales. Dans une perspective progressiste, il souhaiterait que le RMG vienne plutôt consolider les mesures en place et, surtout, ne se fasse pas au détriment de l'offre de services publics de qualité en santé, en éducation ou en formation professionnelle pour ne citer que quelques exemples. Ainsi, comme mentionné plus haut, Harvey craint plutôt que le gouvernement libéral justifie la coupe d'aide financière et de services sociaux avec l'implantation d'un RMG.

L'économiste a par ailleurs consacré une bonne partie de son intervention à montrer comment une mesure du type RMG pourrait être souhaitable afin d'éliminer la « trappe de pauvreté ». Cette trappe est en fait un niveau de revenu se situant autour du 18 000\$, montant d'ailleurs, fait remarquer Harvey, qui correspond au travail à temps plein au salaire minimum. Ce problème, complexe, est une conséquence des taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) en vertu desquels des revenus supplémentaires peuvent valoir au contribuable des taux d'imposition considérablement élevés ou le pénaliser de différentes allocations sociales. En schématisant ces TEMI, Harvey a mis en

évidence l'aberration des différentes situations fiscales relativement au revenu gagné. Ainsi, les personnes « prises » dans des emplois à temps plein et salaire minimum sont fortement pénalisées dans leurs aides aux revenus. La question qui se pose est : comment le RMG pourrait-il à corriger ces aberrations ?

En résumé, pour Harvey, pour être acceptable, le RMG doit être accessible inconditionnellement, être universel et offert à chaque individu sans aucune discrimination. Ensuite, il ne doit pas servir de justification à la flexibilisation du travail et à la diminution des services publics. Au contraire, il doit venir renforcer les programmes publics en place, éliminer la stigmatisation des prestataires d'aide sociale et enfin aider les personnes à sortir de la pauvreté de manière à avoir accès à un niveau de vie décent.

La deuxième présentation, par Serge Petitclerc du Collectif pour un Québec sans pauvreté, s'est amorcée avec un court historique de l'organisme. Petitclerc a ainsi rappelé que le Collectif, fondé en 1998, est le résultat d'un regroupement entre organisations sociales de lutte contre la pauvreté qui se sont mobilisées lors des réformes sur l'aide sociale, la première en 1987 et la seconde au milieu des années 90. C'est peu après, en 2000, que le Collectif s'est penché sur la question d'un RMG pour sortir les citoyen-nes de la pauvreté au Québec. C'était à l'époque l'une des pistes de solutions à explorer pour atteindre les objectifs du Collectif.

Afin de lancer la discussion, Petitclerc a tenu à faire un certain nombre de précisions sur la notion de pauvreté. Selon lui, pour « sortir » de la pauvreté, il n'est pas suffisant d'être capable de subvenir à ses besoins de base, soit se déplacer, se vêtir, manger, se loger, etc. Il faut aussi avoir la possibilité de se projeter dans le futur et de mettre de l'argent de côté afin de pouvoir faire face aux imprévus, une maladie qui empêche de travailler par exemple, ou encore un souci d'ordre matériel, comme un réfrigérateur à changer.

Or, en réaction au débat sur le RMG proposé par le ministre François Blais, que le Collectif soupçonne de vouloir instaurer dans le but de saper les programmes sociaux, Serge Petitclerc suggère qu'une série de

questions soit abordée avant d'instaurer un RMG, et ce, afin de bien cerner ses implications et effets sur la pauvreté. La première est « Qui en fait la promotion et avec quels objectifs ? » À cet égard le présentateur a rappelé que le Parti libéral du Québec (PLQ) est en « mode austérité » et que la mesure se traduirait probablement par de nouvelles coupes dans les services publics. La seconde question est « Quel sera le montant accordé ? » Selon les analyses faites à ce sujet par le Collectif, le montant nécessaire pour effectivement « sortir de la pauvreté » s'élève à 1500 \$ mensuellement ; le montant accordé par le RMG doit donc être cohérent avec ces analyses. S'ensuit une troisième question : « Qu'est-ce que le RMG va remplacer comme programmes et services ? » Petitclerc a alors fait part de ses craintes concernant les objectifs du gouvernement libéral : la mise en place du RMG pourrait aller de pair avec des mesures visant à réduire l'offre et la qualité des services publics déjà en place. La quatrième question est la suivante « Quels sont les critères d'admissibilité ? » À ce sujet, il est important de reconnaître qu'il est très difficile et humiliant de devoir « prouver » son besoin de toucher les prestations d'aide sociale. Pour cette raison, le RMG devrait être versé inconditionnellement à tous et toutes. Serge Petitclerc se demande par ailleurs : « Serons-nous exigés d'une contrepartie envers le gouvernement ? » Cette cinquième question rejoint la précédente, puisqu'il serait primordial que les demandeurs-esses n'aient rien à soumettre au gouvernement pour se « qualifier » et devraient par conséquent avoir droit aux prestations sans discrimination. La sixième question est plus pratique : « À quelle fréquence se feront les versements et comment seront-ils déterminés ? » La proposition de Petitclerc est que les versements se fassent mensuellement afin de correspondre au cycle de facturation des divers services tels que l'électricité, le chauffage, l'Internet, les frais de CPE, etc. Finalement, la septième question « Comment le RMG sera-t-il financé ? » amène deux propositions. La première, plus progressiste, est simplement de s'appuyer sur une hausse des impôts (par exemple, en rétablissant un certain nombre de paliers d'imposition tel que le soutient la Coalition Main Rouge).

L'autre, crainte par le Collectif, pourrait être la réduction du financement de certains services publics afin de dégager le budget suffisant au RMG (dans une perspective où les dépenses sociales doivent s'équivaloir avec ou sans RMG). Or, au regard des termes du débat sur le RMG que propose par le ministre François Blais, le Collectif soupçonne que la mesure serve plutôt à saper les programmes sociaux, sous couvert de simplification de l'État social.

En conclusion, il y a pour Serge Petitclerc trois principes auxquels le RMG doit être accolé afin d'être jugé satisfaisant. D'abord, il doit permettre d'améliorer le niveau de vie des personnes les plus pauvres et précaires. Ensuite, il ne doit pas être un prétexte pour réduire le financement des services publics déjà en place ou pour justifier le maintien du salaire minimum au niveau actuel, niveau qui, on le sait, s'avère déjà insuffisant. Enfin, l'objectif du RMG devrait être de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches ainsi que de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté.

**Cette note socio-politique no 11 a été  
produite par le Groupe interuniversitaire et  
interdisciplinaire de recherche sur l'emploi,  
la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)**

**Contact :**

**514-343-6044 poste 36882  
C—5107. Pav. Lionel-Groulx  
3150, rue Jean-Brillant, Montréal (QC)  
H3T 1N8  
gireps.coordo@gmail.com  
www.gireps.org**